CONDITIONS GÉNÉRALES TARIFAIRES APPLICABLES À COMPTER DU 15 AVRIL 2020

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF).

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Tarifs particuliers	Tarifs professionnels entreprises
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE		
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		
Ouverture	Gratuit	Gratuit
Versement initial minimum :		
- compte en XPF : 10.000 XPF		
- compte en devise : 500.000 XPF		
Transfert de compte dans une autre agence de la Banque SOCREDO	Gratuit	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire (à compter du 01/01/2020)	Gratuit	
RELEVÉS DE COMPTE		
Relevé mensuel	Gratuit	Gratuit
Relevé mensuel édité sur automate de consultation	Gratuit	Gratuit
Relevé mensuel sur Espace client (Internet)	Compris dans l'abonnement	Compris dans l'abonnement
Relevé électronique (antérieur à 12 mois glissants)	100	100
Relevé à la demande au guichet (date à date, duplicata par mois édité)	1 016	2 034
Relevé quotidien (forfait mensuel)	3 012	3 560
Relevé décadaire (forfait mensuel)	1 794	2 542
Relevés télétransmis (forfait mensuel)	3 012	3 012
Relevé quotidien SWIFT (forfait mensuel)	6 102	6 102
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit	
TENUE DE COMPTE		
Tenue de compte (forfait mensuel)	428	1 000
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN)	Gratuit	Gratuit
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle Entreprises		18 000
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle Professionnels-Développement		12 000
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle Associations		6 000
Gestion des excédents (commission annuelle)	13 196	13 196
Gestion des déficits (commission annuelle)	15 836	15 836
Tenue de compte inactif (par an et par compte de dépôt, à concurrence du solde disponible) - (à compter du 01/01/2020)	3 600	3 600
SERVICES EN AGENCE		
Dépôt/Retrait		
Dépôt/versement d'espèces	Gratuit	Gratuit
Carte de dépôt SOCREDO en XPF (1ere carte) - clientèle Professionnels-Entreprises		Gratuit
Carte de dépôt SOCREDO en XPF (carte supplémentaire) - clientèle Professionnels-Entreprises		2 412
Retrait au guichet sur compte à vue sans carte de retrait	Gratuit	700
Retrait au guichet sur compte à vue avec carte de retrait	350	700
Rouleau pour pièces	30	30
Remise de chèques		
Remise de chèques en XPF (à l'encaissement)		
Dépôt/ Remise de chèques au guichet ou dans un automate	Gratuit	Gratuit
Chèque Banque SOCREDO en XPF encaissé hors de Polynésie française		
Commission d'encaissement SAUF C.C.P., Trésor, C.D.C.	0,25%	0,25%
- Minimum	1 808	1 808
- Maximum	14 470	14 470
Frais de port	964	1 120
Les frais sont perçus par la banque qui présente le chèque en compensation, et sont rajoutés au montant initial du chèque.		
Remise de chèques en devise (à l'encaissement ou à l'escompte)		
Chèques tirés sur un compte domicilié hors de Polynésie française		
Remise de chèques en devise : à l'encaissement		
Délais : Crédit en compte à réception crédit chez le correspondant	Environ 6 semaines après le dépôt	Environ 6 semaines après le dépôt
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))	Cours transfert « Achat »	Cours transfert « Achat »
Commission d'encaissement fixe	2 170	1%
- Minimum		3 000
- Maximum		12 060
Frais de port	964	1 120
Remise de chèques en devise : à l'escompte (en valeur)		
Sous réserve d'acceptation par la Banque		
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))	Cours chèque de voyage « Achat »	Cours chèque de voyage « Achat »
Commission d'escompte (par remise)	1%	1%
- Minimum	3 012	3 254
Frais de port	964	1 120
Impayés / Chèque en devise		
Frais d'impayé	3 616	3 966
Frais de port	964	1 120
Frais de protêt	3 616	4 068
NB : à ces frais s'ajoutent les frais réels		
Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	Frais réels	Frais réels
Change de devises		
Cours pratiqué		
Billets de banque en devise : opération d'achat	Cours «Achat»	Cours «Achat»
Billets de banque en devise : opération de vente	Cours «Vente»	Cours «Vente»
Chèque de voyage en devise : opération d'achat	Cours chèque de voyage «Achat»	Cours chèque de voyage «Achat»
Chèque de voyage en devise : opération de vente	Cours chèque de voyage «Vente»	Cours chèque de voyage «Vente»
Achat par la Banque de billets de banque		
Commission de manipulation		
Client SOCREDO : crédit du compte client en XPF ou en devise	500	500
Non Client SOCREDO : par remise en espèces pour une contre-valeur maximale de 500 EUR	1 000	1 000
Vente par la Banque de billets de banque		
Commission de manipulation		
Client SOCREDO : par débit du compte client en XPF ou en devise	500	500
Non Client SOCREDO : par remise en espèces, pour le montant de la levée de caution de rapatriement, ou pour une contre-valeur maximale de 500 EUR	1 000	1 000
Commission de remise de devise en espèces (pour les autres devises que l'Euro)		
Client SOCREDO : par débit du compte client en devise, dans la devise du compte	3%	3%
- Minimum 19,88 EUR / 21 USD/ 30 NZD/ 30 AUD	2 412	2 412
Achat par la Banque de chèques de voyage		
Commission de manipulation		
Client SOCREDO : par crédit du compte client en XPF ou en devise	500	500
Non client SOCREDO étranger (sur présentation du passeport) : par remise en espèces, pour une contre-valeur maximale de 1 000 EUR (soit 119 332 XPF) uniquement pour un client occasionnel	1 000	1 000
Changeur de devises sur automate		
Commission de change en espèces (par opération)	600	600
Frais divers		
Frais d'étude pour une demande d'ouverture de compte à distance	11 146	11 146
Ouverture de compte chez nos partenaires : frais de dossier	12 058	12 060
Frais de mise à disposition de fonds sur place	2 412	2 412
Frais de virement à CCP FRANCE pour clôture par voie normale	2 412	2 412
Attestations		
Attestation diverses	3 560	3 560
Attestation origine des fonds	8 694	8 694
Attestation de caution de rapatriement	10 170	
Frais de recherche		
Recherche au guichet (par mois édité)	1 526	1 526
Recherche aux archives (par document et par compte)	2 440	3 050
- Maximum	36 612	
Procédure de recherche en urgence (supplément forfaitaire)	5 900	5 900
Frais d'envoi de documents		
Par courrier en Polynésie française	1 016	1 016
Par courrier hors Polynésie française	1 322	1 322
Par courrier électronique	670	670
Par télécopie, selon la destination :		
- FRANCE / EUROPE	2 412	2 412
- NOUVELLE CALEDONIE	1 446	1 446
- AUSTRALIE/ NOUVELLE-ZELANDE/ FIDJI/ COOK	2 892	2 892
- U.S.A. / JAPON / ASIE	4 822	4 822
- POLYNESIE FRANCAISE	724	724
Succession : Frais de traitement	10 170	10 170
Renseignements et enquêtes commerciales par client		
((*) TVA incluse au taux en vigueur)		
Aux commissaires aux comptes	15 254	20 340
Demandes d'encours (escompte et encaissement d'effets)	6 610	6 610
Interbancaires locaux	Gratuit	Gratuit
Interbancaires internationaux par courrier ou par SWIFT (*)	4 386	4 386
NB : A ces frais s'ajoutent les frais de SWIFT. (Se référer à Virements/Transferts ponctuels)		
Ramassage de fonds		
Ramassage hebdomadaire (forfait mensuel)		
1 ramassage hebdomadaire		4 678
2 ramassages hebdomadaires		9 254
3 ramassages hebdomadaires		13 932
4 ramassages hebdomadaires		18 510
5 ramassages hebdomadaires		20 136
Sacoche (attribuée selon le nombre de ramassages)		1 016
Clé accès dépôt de nuit		6 690
Clé/sacoche perte ou vol (coût de remplacement)		6 532
Passage infructueux (par passage)		2 034
Passage supplémentaire (par passage)		5 085
BANQUE À DISTANCE (hors coût de communication)		
Centre de Relation Clientèle : 24h/24 et 7j/7 au 40 47 00 00		

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Tarifs particuliers	Tarifs professionnels entreprises
Espace client (Internet) : www.socredo.pf (abonnement annuel)		
Accès Free	Gratuit	
Accès Particuliers	3 500	
Accès Associations		3 500
Accès Base - Professionnels-Entreprises		5 000
Accès Premium - Professionnels-Entreprises		10 000
Serveur vocal : ALLOSOC 24h/24 et 7j/7 au 44 25 65		
Messagerie sur téléphone mobile : SOCMS		
Abonnement	Gratuit	Gratuit
Commission par message reçu		
- Du 1er au 5e message (par message reçu)	100	100
- Du 6e au 20e message (par message reçu)	70	70
- Du 21e message et au-delà (par message reçu)	50	50
Plafond mensuel	3 000	3 000
Echange sécurisé de fichiers - par télétransmission (hors coût d'installation)		
FTP SSH - abonnement		Gratuit
FTP SSH (frais d'accompagnement pour l'installation)		Frais réels
EBICS T ou EBICS TS - abonnement mensuel		20 000
Echange sécurisé de fichiers - par SWIFT (hors coût d'installation)		
Frais de mise en place		60 000
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT		
CARTES		
Serveur d'opposition :		
- en Polynésie française et à l'étranger : (689) 40.47.00.18 (pour toutes cartes)		
- en France n° 00 (33) 892.705.705 ou 00 (33) 140.144.600		
(pour les cartes VISA et MasterCard)		
Carte bancaire privative (cotisation annuelle)		
Carte SOCREDO Classic	3 786	3 786
Carte SOCREDO Classic supplémentaire délivrée sur le même compte	2 372	2 372
Carte SOCREDO Gold	12 000	12 000
Carte SOCREDO Gold supplémentaire délivrée sur le même compte	9 000	9 000
Carte de «credit renouvelable» : 1ere carte	Gratuit	
Carte de «credit renouvelable» : 2e carte	Gratuit	
Cartes Bancaires Internationales (C.B.I.), à débit différé (cotisation annuelle)		
Carte VISA Classic ou MASTERCARD Classic	5 990	5 990
Carte VISA Premier ou MASTERCARD Gold	18 990	18 990
Carte MASTERCARD Business		18 990
Cartes Bancaires Internationales (C.B.I.), à débit immédiat (cotisation annuelle)		
Carte VISA Classic	5 990	5 990
Carte VISA Premier	18 990	18 990
Carte CIRRUS (Suncard)	3 973	
Cartes bancaires internationales (CBI), à autorisation systématique (cotisation annuelle)		
Carte Visa Electron	5 200	
Packages Cartes Bancaires Internationales, pour un même porteur et même compte (cotisation annuelle)		
Carte à débit différé		
Carte VISA Classic + Carte MASTERCARD Classic	8 985	8 985
Carte VISA Classic ou Carte MASTERCARD Classic + Carte VISA Premier ou Carte MASTERCARD Gold	21 985	21 985
Carte VISA Premier + Carte MASTERCARD Gold	28 485	28 485
Carte VISA Classic ou Carte MASTERCARD Classic + Carte MASTERCARD Business		21 985
Carte VISA Premier ou Carte MASTERCARD Gold + Carte MASTERCARD Business		28 485
Carte à débit immédiat		
Carte VISA Classic + Carte VISA Premier	21 985	21 985
Cartes American Express		
Carte CENTURION Green ou Gold	Tarifs OFINA	Tarifs OFINA
Carte AIR TAHITI NUI Classic ou Gold	Tarifs OFINA	Tarifs OFINA
Retrait par carte		
En Polynésie française		
Retrait au guichet (par opération) - Cash Advance	516	516
Retrait en XPF sur automate SOCREDO	Gratuit	Gratuit
Retrait en XPF sur automate autre banque locale (par opération)	120	120
Retrait en devise sur automate SOCREDO (par opération)	600	600
Retrait en devise sur automate autre banque locale (par opération)	716	716
Hors Polynésie française, avec carte bancaire privative		
Retrait en XPF ou EURO (commission par opération)	1,50 Euro	1,50 Euro
Retrait en devise (hors EURO) (commission par opération)	1,50 Euro + 2,50%	1,50 Euro + 2,50%
Hors Polynésie française, avec C.B.I.		
Retrait en XPF ou EURO	Gratuit	Gratuit
Retrait en devise (hors EURO), (commission par opération)	1,50 Euro + 2,50%	1,50 Euro + 2,50%
Paiement par carte bancaire privative		
Paiement en XPF ou EURO	Gratuit	Gratuit
Paiement en devise (hors EURO), (commission par opération)	2,50%	2,50%
Paiement par C.B.I.		
Paiement en XPF ou EURO	Gratuit	Gratuit
Paiement en devise (hors EURO), (commission par opération)	2,50%	2,50%
Frais divers carte		
Envoi par courrier en recommandé en Polynésie française (par carte)	1 016	1 016
Envoi par courrier en recommandé hors Polynésie française (par carte)	1 322	1 322
Frais de gardiennage par carte (au-delà de 6 mois)	2 000	2 000
Frais de destruction par carte (post gardiennage)	2 000	2 000
Frais de restitution de carte après capture dans un distributeur	1 000	1 000
Ré-édition code secret : carte bancaire privative	510	510
Ré-édition code secret : C.B.I.	1 016	1 016
Modification de plafond carte bancaire privative	Gratuit	Gratuit
Modification de plafond C.B.I. Visa/MasterCard	6 610	6 610
Modification de plafond carte Visa Electron (C.B.I. à autorisation systématique)	3 000	
Ré-édition de relevé mensuel C.B.I.	1 204	1 204
Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction locale (par réclamation)	3 616	4 576
Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction hors Polynésie française (par réclamation)	9 044	9 044
Paiement N fois (4 maximum) - frais de dossier par tranche de 100 000 F, soit :		
- pour un achat de 60 000 XPF à 100 000 XPF	500	
- pour un achat de 100 001 XPF à 200 000 XPF	1 000	
- pour un achat de 200 001 XPF à 300 000 XPF	1 500	
- pour un achat de 300 001 XPF à 400 000 XPF	2 000	
- pour un achat de 400 001 XPF à 500 000 XPF	2 500	
Frais d'opposition		
Frais d'opposition à l'initiative du client (pour vol, perte, utilisation frauduleuse)	Gratuit	2 940
Frais d'opposition et/ou résiliation pour utilisation abusive	6 406	6 610
Frais de clôture		
Frais de clôture : carte bancaire privative ou C.B.I.	2 412	2 412
Frais de clôture : carte de «crédit renouvelable»	Gratuit	
Terminal de Paiement Electronique (T.P.E.) - paiement «SANS CONTACT» inclus - commerçant		
Adhésion		
Achat ou location Terminal de Paiement Electronique		Tarifs OSB
Consommables		Tarifs OSB
Coût de la communication (à la charge du commerçant)		
Paiement électronique de proximité		
Commission selon le flux d'opérations		Consulter votre conseiller
Date de valeur (J étant la date de comptabilisation)		J
Conditions sur opérations paiement manuel (C.B.I.), en cas de panne du T.P.E.		
Commission contractuelle		3%
Date de valeur (J étant la date de réception)		J+10
« Paiement N fois » (en VAD S - Vente A Distance Simple)		Consulter votre conseiller
Commission sur avance de trésorerie		
Autres opérations		
Frais d'édition du journal T.P.E.		2 412
Frais de recherche pour réclamation		4 576
Frais de traitement d'un avoir sur T.P.E. ou manuel		114
Frais de rejet de facturette en mode manuel		340
Frais de traitement diverses anomalies locales (erreur caissier, abandon débits, doublon, etc..)		340
Frais sur facturette contestée et rejetée (à la charge du commerçant)		350
Frais de traitement impayé international suite erreur commerçant		5 658
Frais de clôture de contrat T.P.E.		2 412
VIREMENTS/ TRANSFERTS PONCTUELS (en XPF ou en devise / local ou étranger)		
Virement ponctuel local (en XPF)		
En faveur d'un autre compte SOCREDO, au guichet ou par Internet	Gratuit	Gratuit
En faveur d'un compte dans une autre banque, au guichet	431	431
En faveur d'un compte dans une autre banque, par Internet	Compris dans l'abonnement	Compris dans l'abonnement
Virement/ Transfert en devise, sur place ou hors place (à destination d'une banque locale ou étrangère)		
Virement/ transfert émis en devise		
Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert "vente"	Cours transfert "vente"
Valeur : devise de l'EEE (1) (en jour ouvrable)	J	J
Valeur : devise hors EEE (1) (en jour ouvrable)	J-1	J-1
Virement/ transfert émis en XPF ou en EUR (SEPA COM Pacifique) (France métropolitaine et la communauté d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna))		
Commission de transfert (au guichet ou par Internet)	0,25%	0,25%
- Minimum	1 541	1 730
- Maximum	14 229	16 780
Par SEPA COM Pacifique (au guichet ou par Internet)		

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Tarifs particuliers	Tarifs professionnels entreprises
- Frais de transfert (au guichet)	2 412	2 412
- Frais de transfert - Métropole (par Internet)	500	500
Par émission d'un chèque (au guichet)		
- Frais de confection de chèque	2 412	2 412
- Frais de port (si expédié)	964	1 120
Virement/ transfert émis en devise (SWIFT) (dont euro)		
Commission de transfert (au guichet ou par Internet)	0,25%	0,25%
- Minimum	1 541	1 730
- Maximum	14 229	16 780
Par SWIFT (au guichet ou par Internet)		
- Frais de transfert	2 412	2 412
- Frais de correspondant (France métropolitaine et Outre-mer)	1 236	1 236
- Frais de correspondant (hors France métropolitaine et Outre-mer)	Frais réels	Frais réels
- Frais de la banque bénéficiaire (hors France métropolitaine et Outre-mer)	Frais réels	Frais réels
Par émission d'un chèque - hors USD (au guichet)		
- Frais de confection de chèque	2 412	2 412
- Frais de port (si expédié)	964	1 120
Emission d'un chèque de banque à remettre au guichet de BNZ		
- Chèque d'un montant maximum de 5 000 NZD		
- Cours appliqué	Cours du transfert	Cours du transfert
- Commission de confection de chèque	1%	1%
- Minimum	1 530	1 530
Frais divers virement/transfert émis en devise		
Frais réclamés par le correspondant	Frais réels	Frais réels
Recherche du R.I.B (incomplet ou erroné)	602	602
Recherche données incomplètes ou erronées	3 012	3 012
Frais de recherche	3 012	3 012
Procédure de transfert en urgence (supplément forfaitaire)	3 012	3 012
Mise à disposition sur la France et l'étranger	2 412	2 412
Copie SWIFT au guichet	516	516
Virement/ transfert reçu en devise (SEPA COM Pacifique)		
Cours : devise de l'EEE (1)	Cours transfert "achat"	Cours transfert "achat"
Valeur : devise de l'EEE (1) (en jour ouvrable)	J	J
Crédit d'un compte SOCREDO libellé en XPF		
Commission de virement	Gratuit	Gratuit
Crédit d'un compte dans une autre banque		
Commission de paiement	0,25%	0,25%
- Minimum	2 412	2 412
- Maximum	12 204	12 204
Virement/ transfert reçu des correspondants (SWIFT)		
Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert "achat"	Cours transfert "achat"
Crédit d'un compte SOCREDO libellé en XPF		
Valeur (en jour ouvrable)	J+3	J+3
Commission de virement	610	702
Crédit d'un compte SOCREDO en devise		
Valeur (en jour ouvrable)	J+1	J+1
Commission de virement	610	702
Crédit d'un compte dans une autre banque		
Commission de transfert : Règlement en XPF	0,25%	0,25%
- Minimum	2 412	2 412
- Maximum	12 204	12 204
Commission de transfert : Règlement en devise	0,25%	0,25%
- Minimum	2 412	2 412
Frais de transfert	2 412	2 412
Retour des fonds à l'expéditeur		
Commission de transfert	0,25%	0,25%
- Minimum	1 566	1 730
- Maximum	14 470	16 780
Frais de transfert	2 412	2 412
VIREMENTS PERMANENTS (en XPF ou en devise / local ou étranger)		
Les virements permanents ne sont pas autorisés sur les comptes sur livrets		
Virement permanent local (au guichet)		
Virement permanent d'une durée inférieure à 12 mois	2 703	2 703
Virement permanent d'une durée supérieure à 12 mois (cotisation annuelle)	3 786	3 786
Virement permanent local (par Internet)	Compris dans l'abonnement	Compris dans l'abonnement
Virement permanent étranger (au guichet ou par Internet)		
Virement permanent d'une durée inférieure à 12 mois	2 703	2 703
Virement permanent d'une durée supérieure à 12 mois (cotisation annuelle)	3 786	3 786
Pour un virement permanent vers l'étranger, à chaque virement s'ajoutent les frais et commissions de transfert vers l'étranger, se référer à «Virement/ Transfert en devise».		
Frais divers - virements permanents		
Modification de virement permanent (au guichet)	1 728	1 728
Annulation de virement permanent (au guichet)	Gratuit	1 728
Modification de virement permanent local (par Internet)	Gratuit	Gratuit
Annulation de virement permanent local (par Internet)	Gratuit	Gratuit
Rejet de virement irrégulier (ponctuel ou permanent) à la charge du débiteur	3 024	3 024
PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Les prélèvements ne sont pas autorisés sur les comptes sur livrets		
Mise en place d'un avis de prélèvement automatique	Gratuit	Gratuit
Forfait annuel de gestion (quel que soit le nombre de prélèvements en place)	1 162	1 162
Opposition prélèvement	Gratuit	2 412
Gestion au titre d'émetteur		
Support informatique, y compris post-banque (forfait mensuel)		6 030
Support manuel (forfait mensuel)		24 116
Gestion des impayés (Commission par impayé)		302
- plafond mensuel		24 116
CHÈQUES		
Délivrance de chéquier	Gratuit	Gratuit
Frais de gardiennage chéquiers (au-delà de 2 mois)	Gratuit	2 300
Frais de destruction par chéquier (post gardiennage)	2 700	2 700
Envoi par courrier en recommandé en Polynésie française	1 016	1 016
Envoi par courrier en recommandé hors Polynésie française	1 322	1 322
Chèque Service aux Particuliers (CSP) : le chéquier contient 5 chèques pré-imprimés (selon tarif réglementé en vigueur depuis le 1er janvier 2019)	9 050	
Chèque de banque		
Emission d'un chèque de banque en XPF (par chèque)	2 200	2 750
Envoi chèque de banque par courrier en recommandé en Polynésie française	1 424	1 424
Emission d'un chèque de banque en devise (se référer à «virement/transfert en devise»)		
Opposition au chèque		
Opposition au chèque en XPF		
- Ouverture dossier opposition	Gratuit	
- Déclaration d'un chèque ou d'un chéquier en opposition	1 324	5 000
Opposition au chèque en devise (dont EUR)		
- Frais d'ouverture de dossier	2 316	2 354
- Commission forfaitaire	2 316	2 354
- Frais réclamés par le correspondant	Frais réels	Frais réels
Rejet de chèque		
Rejet de chèque irrégulier (hors défaut de provision), par chèque, à la charge du tireur	3 024	3 024
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES		
Forfaits HIVA PLUS : L'essentiel de votre banque en un seul compte (cotisation mensuelle)		
Le forfait HIVA PLUS comprend : un compte à vue, une carte bancaire, une assurance **MANINA Pocket,** un abonnement **ALLOSOC**, un abonnement au service **SOCMS,** un abonnement **« Espace client » (Internet/application mobile).**		
HIVA PLUS Essentiel : incluant la carte bancaire privative SOCREDO Classic	900	
HIVA PLUS Privilège : incluant la carte bancaire privative SOCREDO Gold	1 600	
HIVA PLUS Référence : incluant une carte bancaire internationale VISA ou MASTERCARD	1 100	
HIVA PLUS Prémium : incluant une carte bancaire internationale VISA PREMIER ou MASTERCARD GOLD	2 100	
Client EZEE : client âgé de 16 à 25 ans ayant un compte		
Abonnement « Espace client » (Internet)	Gratuit	
Carte bancaire privative SOCREDO Classic	Gratuit	
Client EZEE avec un Crédit Etudes : âgé de moins de 30 ans		
Frais de tenue de compte à vue	Gratuit	
Carte bancaire internationale : Cirrus (Suncard) ou VISA (à débit immédiat avec caution des parents)	Gratuit	
Virement hors Polynésie française		
- par internet : toute destination	Gratuit	
- au guichet : exonération des frais de transfert uniquement vers l'étranger		
- par un mandataire de l'étudiant : se référer à « Virements/transferts en devise à destination d'une banque locale ou étrangère »		
Offre Clientèle Fragile (forfait mensuel) - clientèle de Particuliers	360	
Cette offre contient :		
1- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt ;		
2- Une carte de paiement à autorisation systématique ;		
3- Le dépôt et le retrait d'espèces en agence de l'établissement teneur du compte ;		
4- Quatre virements mensuels, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements en nombre illimité ;		
5- Deux chèques de banque par mois ;		
6- Un moyen de consultation à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement ;		
7- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte ;		
8- La fourniture de relevés d'identité bancaires ;		
9- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention (cf tarif commission intervention) ;		
10- Un changement d'adresse une fois par an.		
Services Bancaires de Base (SBB) dans le cadre du droit au compte	Gratuit	
- L'ouverture, tenue et clôture du compte ;		
- un changement d'adresse par an ;		
- la délivrance à la demande de RIB ;		
- la domiciliation des virements bancaires ;		
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;		

BANQUE SOCREDO

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Tarifs particuliers	Tarifs professionnels entreprises
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires ; - les paiements par prélèvements, titre interbancaire de paiement ou par virement bancaire, ce dernier devant être réalisé aux guichets ou à distance ; - des moyens de consultation à distance du solde du compte ; - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ; - une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par la Banque qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces ; - deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ; - la réalisation des opérations de caisse.		
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS		
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention par opération (autorisation découvert momentanée)	1 000	1 536
- Plafond mensuel	10 000	30 720
Commission d'intervention par opération (autorisation découvert momentanée) - clientèle fragile	500	
- Plafond mensuel	2 387	
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES		
Frais de retour courrier pour adresse invalide	1 932	1 932
Saisie en compte (Avis à Tiers Détenteurs/Saisie Arrêt/Opposition administrative du Trésor)	14 000	14 238
INCIDENTS DE PAIEMENT		
Rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision		
Chèque d'un montant inférieur ou égal à 5.967 XPF (forfait par chèque)	3 580	3 580
Chèque d'un montant supérieur à 5.967 XPF (forfait par chèque)	5 960	5 960
Conformément à la réglementation en vigueur, le rejet d'un chèque sans provision a pour conséquence l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de ses comptes dans toutes les banques, cela pendant une durée de cinq ans, sauf régularisation.		
Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprennent : - les frais de rejet par chèque, - l'ouverture de dossier pour défaut de provision (dès le 1er chèque impayé), - la lettre d'injonction par titulaire, - la déclaration Banque de France (au Fichier des Chèques Irréguliers), - les frais ouverture dossier provision affectée par interdiction.		
Autres frais relatifs à l'interdiction bancaire		
Chèque payé pendant l'interdiction (déclaration Banque de France)	3 012	3 012
Client « interdit autres banques » : ouverture dossier	3 590	3 590
Rejet de virement (ponctuel ou permanent) ou de prélèvement, pour provision insuffisante : local ou SEPA	dans la limite de 2 387	dans la limite de 2 387
PLAFONNEMENT DES FRAIS POUR LA CLIENTÈLE FRAGILE		
Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)	2 387 F/mois	
Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond annuel)	23 866 F/an	
Client éligible à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)	2 983 F/mois	
Pour la clientèle fragile, le plafonnement des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte comprend : 1° Les commissions d'intervention 2° Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ; 3° Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ; 4° Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ; 5° Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ; 6° Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ; 7° Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ; 8° Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ; 9° Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.		
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS		
DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS (PERÇUS MENSUELLEMENT)		
Intérêts débiteurs **Découverts autorisés** Les intérêts sont perçus dès le 1er franc dans la limite du taux d'usure. **Découverts non autorisés** Les intérêts débiteurs ne sont perçus que s'ils s'élèvent au minimum à 100 XPF, dans la limite du taux d'usure.		
Commission pour découvert **Découverts autorisés** Taux : 0,16 % sur le montant du plus fort découvert du mois en valeur Règles : - non calculée sur la partie réescomptable du découvert - plus fort code commission si plusieurs découverts - plafonnée à la moitié du montant des intérêts débiteurs La commission est perçue dans la limite du taux d'usure. **Découverts non autorisés**		
Montant forfaitaire	2 372	2 372
Les intérêts débiteurs ne sont perçus que s'ils s'élèvent au minimum à 100 XPF, dans la limite du taux d'usure.		
AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT - A.C.C. - C.A.P.		
Mise en place ou renouvellement (en pourcentage du montant)	1%	1%
- Minimum	5 000	5 000
Frais d'avenant	12 204	30 510
Dénonciation d'une autorisation de découvert	13 220	13 220
CRÉDITS		
Crédit renouvelable		
Mise en place (en pourcentage du montant)	1%	
- Minimum	10 170	
Dénonciation d'un credit renouvelable	13 220	
Prêts, avances diverses (dont crédits immobiliers et crédits à la consommation)		
Mise en place (en pourcentage du montant)	1%	1%
- Minimum	10 170	12 712
Frais d'annulation de dossier	6 028	15 254
Crédit billet		
Commission de mise en place (par billet)		2 670
Modification ou annulation (par billet)		5 850
Engagement par signature		
Frais de mise en place d'acte de cautionnement (en pourcentage du montant)	1%	1%
- Minimum	5 822	5 822
- Maximum	23 290	23 290
Annulation avant mise en place (forfait)	2 992	4 576
Commissions par nature d'engagement		
- Caution Bancaire (marchés : avance forfaitaire, retenue de garantie, de bonne fin)		
Commission perçue d'avance, en pourcentage du montant de la caution (Tout mois commencé est dû) - prélevée trimestriellement	2% l'an	2% l'an
- Minimum	2 992	4 576
- Caution Bancaire d'aval de traite (fournisseurs, douanes)		
Commission perçue d'avance, en pourcentage du montant de la caution (Tout mois commencé est dû) (prélevée trimestriellement)		2% l'an
- Minimum		2 992
- Caution Bancaire (cautions fiscales, soumissions annuelles, avals divers)		
Commission perçue d'avance, en pourcentage du montant de la caution (Tout mois commencé est dû) (prélevée trimestriellement)		2% l'an
- Minimum		2 992
- Garantie à première demande		
Commission perçue d'avance, en pourcentage du montant de la caution (Tout mois commencé est dû) (prélevée trimestriellement)	2% l'an	2% l'an
- Minimum	2 992	4 576
- Bons à délivrer sur envois postaux	1 194	1 194
- Caution logement (commission en pourcentage du montant de la caution)	1%	
- Minimum	5 084	
- Maximum	10 170	
Cessions de créances Dailly (Marché Public, Avances sur factures)		
Mise en place plafond d'autorisation et/ou renouvellement annuel		11 150
Frais d'avenant sur plafond (par avenant)		11 150
Commission de service		2 230
Commission de notification / marché		8 360
Commission de notification / facture		3 902
Commission de bordereau		3 344
Commission de modification		11 150
Commission de prorogation		8 360
Commission de réclamation		11 150
Frais divers		
Frais d'études (en pourcentage du montant)	1%	1%
- Minimum	20 000	20 000
Droits d'enregistrement liés à l'enregistrement des actes		
- Par acte destiné au client (quel que soit le nombre de copies)	3 616	Frais réels
- Par acte destiné aux cautions (quel que soit le nombre de copies)	3 616	Frais réels
Tableau d'amortissement		
- Tableau d'amortissement crédit vivant	3 012	3 012
- Tableau d'amortissement crédit soldé	6 030	6 030
Commission d'engagement	1%	1%
(Commission annuelle, prélevée mensuellement, calculée sur le solde en capital non débloqué et à condition qu'aucune condition suspensive ne subsiste sur le crédit)		
Commission annuelle de tenue de compte d'engagement par client	6 030	6 030
Frais annuel de lettre aux cautions (par lettre)		6 610
- Maximum		26 442
Frais de dénonciation d'un plafond d'autorisation	13 220	13 220
Frais de main-levée d'une caution bancaire (hors caution de rapatriement)	5 826	5 826
Prêt soldé : Frais de ré-expédition des pièces d'un dossier (par prêt)	2 412	2 412
Crédit logement (Frais de dossier)	20 618	
Contre-garantie SOGEFOM (Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre Mer)		Consulter votre conseiller
FRAIS ET INTÉRÊTS EN CAS D'INCIDENTS DE REMBOURSEMENT DE PRÊT OU ENGAGEMENT		
Frais de lettre avenant sur dossier de prêt (commission par dossier)		
Avenant (changement de compte ou date de prélèvement)	6 102	
Avenant de modification (report d'échéance, durée, autres)	8 136	
Avenant de renégociation (taux, garantie, désolidarisation)	12 204	
Frais d'avenant (prêt sans retard)		30 150
Prêt avec retard	14 238	32 544
La commission est prélevée si l'avenant est établi à la demande de l'emprunteur - exception faite du remboursement anticipé.		
Commission de remboursement par anticipation **Crédit à la consommation** Pour les contrats signés à compter du 1er mai 2011, lorsque le montant du remboursement anticipé est supérieur à 1.193.317 XPF (10.000 EUR), par période de 12 mois :		

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Tarifs particuliers	Tarifs professionnels entreprises
- Le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit est supérieur à un an, l'indemnité calculée sur le montant en capital réglé par anticipation, est de :	1%	
- Le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit est inférieur ou égal à un an, l'indemnité calculée sur le montant en capital réglé par anticipation, est de :	0,50%	
Crédits immobiliers La réglementation en vigueur dispose que (Cf. Offre préalable de prêt immobilier) : « L'emprunteur aura la faculté à toute époque de rembourser par anticipation tout ou partie des sommes restant dues. Chaque remboursement anticipé ne devra toutefois pas être inférieur ou égal à 10% du montant initial du prêt, sauf s'il s'agit de son solde. En cas de remboursement anticipé partiel, les paiements s'imputeront de plein droit dans l'ordre, sur les frais, sur les intérêts et sur les échéances les plus éloignées. Ces remboursements par anticipation, totaux ou partiels, donneront lieu à la perception par la banque d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts calculée sur le capital remboursé par anticipation au taux du prêt, sans pouvoir dépasser 3% du capital restant dû avant le remboursement. »		
Autres crédits Commission prélevée sur le montant en capital réglé par anticipation,notamment pour contrats de crédits à la consommation signés avant le 1er mai 2011.	3%	3%
Frais de relance pour recouvrement de prêts ou engagements		
1er avis de retard	6 610	6 610
Frais de procédures (tous courriers établis dans le cadre du recouvrement de prêts-engagements)	15 254	15 254
Intérêts moratoires Ils sont calculés sur le montant des impayés en capital, augmenté des frais et des intérêts d'une ancienneté supérieure à un an.	1,5 % / mois de retard	1,5 % / mois de retard
Frais de transmission à l'avocat Pourcentage des sommes réclamées ou des frais réels s'ils sont supérieurs (exceptés les clients déclarés en Redressement ou en Liquidation Judiciaire).	10%	10%
Impayés Dailly		
Commission d'impayés Dailly		5 594
Commission lettre de mise en demeure Dailly impayé, cédé		4 068
FRAIS DE GESTION DES EFFETS EN XPF (À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE)		
Mise en place		
Mise en place d'un plafond d'escompte (frais de dossier, par compte)		12 060
Commission de manipulation (à la charge du cédant, par effet)		2 412
Modification		
Modification d'un plafond d'escompte (frais de dossier, par compte)		12 060
Demande de prorogation (par effet)		2 950
Réclamation/ Modification d'un effet		4 576
Modification d'un dossier (par dossier)		6 030
Annulation d'un dossier (par dossier)		5 950
Renouvellement annuel		6 030
Opposition aux effets		3 012
Effet impayé		
Frais de retour (à la charge du cédant, par effet)		3 966
Frais de port (par effet)		1 120
Frais de protêt (par effet)		4 068
NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels (par effet)		
Frais de lettres au tireur et au bénéficiaire (par lettre)		1 808
Conservation des effets impayés (par mois)		6 030
Opérations diverses		
Demande d'encours d'encaissement		6 610
Demande d'encours d'escompte		6 610
PORTEFEUILLE LIBRE - IMPORT		
Effets à l'acceptation		
Commission d'avis d'acceptation		0,25%
- Minimum		3 000
- Maximum		12 060
Frais de port		1 120
Avis au cédant		2 050
Frais de transfert (par SWIFT)		8 085
Effets et Lettres de Change Relevé (à l'encaissement ou au paiement)		
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))		Cours transfert « Vente »
Effets		
Commission d'encaissement		0,25%
- Minimum		3 000
- Maximum		12 060
Commission de transfert		0,25%
- Minimum		1 730
- Maximum		16 780
Avis au cédant		2 050
Frais de transfert (par SWIFT)		8 085
Frais de port		1 120
Lettre de change relevé (L.C.R.)		
Commission d'encaissement		0,25%
- Minimum		3 000
- Maximum		12 060
Frais d'encaissement		3 560
Opérations diverses liées aux Effets et Lettres de Change Relevé		
Frais de relance (par relance)		3 000
Refus d'acceptation		3 000
Frais d'impayé ou de rejet		3 966
Prorogation		3 012
Réclamation		3 012
Avis de sort		3 012
Commission d'annulation de dossier		5 950
Frais de port		1 120
Frais de protêt		4 068
NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels		
PORTEFEUILLE LIBRE - EXPORT		
Effets tirés sur un compte domicilié hors de Polynésie française.		
Encaissement		
Délais : Crédit en compte à réception crédit chez le correspondant		environ 6 semaines après dépôt
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))		Cours transfert « Achat »
Commission d'encaissement fixe		1%
- Minimum		3 000
- Maximum		12 060
Frais de port		1 120
Escompte en intérêts		
Sous réserve d'acceptation par la Banque. Intérêts à calculer sur le nombre de jours restant à courir.		
Commission d'encaissement fixe (par effet)		3 000
Frais de port (par effet)		1 120
Impayés		
Frais d'impayé		3 966
Frais de port		1 120
Frais de protêt		4 068
NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels		
Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée		Frais réels
PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - IMPORT		
Remise documents contre acceptation (avec ou sans retour à la banque)		
Commission d'acceptation		0,25%
- Minimum		3 000
- Maximum		12 060
Avis au cédant (par message envoyé)		2 050
Frais de port (par message envoyé)		1 120
NB : Les frais de port, avis au cédant et swift sont facturés par message envoyé		
Commission d'encaissement		0,25%
- Minimum		3 000
- Maximum		12 060
Commission de transfert		0,25%
- Minimum		1 730
- Maximum		16 780
Frais de transfert		8 085
Frais réclamés par le correspondant		Frais réels
Remise à l'encaissement (Documents ou Effets déjà acceptés)		
Commission d'encaissement		0,25%
- Minimum		3 000
- Maximum		12 060
Commission de transfert		0,25%
- Minimum		1 730
- Maximum		16 780
Frais de transfert		8 085
Avis au cédant (par message envoyé)		2 050
Frais de port (par message envoyé)		1 120
NB : Les frais de port, avis au cédant et SWIFT sont facturés par message envoyé		
Opérations diverses		
Frais de relance (par relance)		3 000
Frais d'impayé ou de rejet		3 966
Prorogation		3 012
Réclamation		3 012
Avis de sort		3 012
Frais de port		1 120
Frais de protêt		4 068
NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels		
Commission d'annulation de dossier		5 950
Absence de documents		
Lettre de garantie (Commission prélevée trimestriellement)		2%
- Minimum		4 822
Bons à délivrer (Commission fixe)		4 830
PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - EXPORT		
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))		Cours transfert « Achat »
Valeur (en jour ouvrable)		J+3
Commission d'intervention		3 000
Commission d'encaissement		0,25%
- Minimum		3 000
- Maximum		12 060
Frais de port		1 120
NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels		
Frais réclamés par le correspondant ou la banque		Frais réels
CRÉDIT DOCUMENTAIRE - IMPORT		
Sauf stipulation contraire, les frais et commissions sont à percevoir sur le donneur d'ordre.		

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Tarifs particuliers	Tarifs professionnels entreprises
Ouverture		
Commission d'ouverture (par trimestre indivisible)		0,375%
- Minimum		8 085
Frais de port		1 120
Frais de SWIFT		8 085
Modification		
Augmentation du montant du crédit (par trimestre indivisible)		0,375%
- Minimum		8 085
Prorogation de la validité du crédit au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture (par trimestre indivisible)		0,375%
- Minimum		8 085
Autres modifications		8 085
Frais de port		1 120
Frais de SWIFT		8 085
Utilisation		
Commission d'utilisation (sur le montant utilisé)		0,25%
- Minimum		8 085
Acceptation		
Commission d'acceptation (par trimestre indivisible)		0,50%
- Minimum		8 085
NB : A cette commission s'ajoute la commission d'utilisation		
Frais de port		1 120
Annulation		
Commission d'annulation de dossier		8 085
Frais de levée de réserves		8 085
Frais de correspondants pour levée de réserves		Frais réels
CRÉDIT DOCUMENTAIRE - EXPORT		
Transmission de lettre de crédit commerciale		
Frais fixes		8 085
Notification de crédit documentaire		
Commission de notification		0,25%
- Minimum		8 085
Confirmation		
Commission de confirmation		0,25%
- Minimum		8 085
Modification		
Montant ou durée		0,25%
- Minimum		8 085
Autres modifications		8 085
Utilisation - Levée de documents		
Commission d'utilisation		0,25%
- Minimum		8 085
Frais de port		1 120
NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels		
Acceptation		
Commission		0,25%
- Minimum		8 085
Valeur (en jour ouvrable)		J+3
EPARGNE BANCAIRE		
Compte sur livret (CSL)		
Ouverture de compte (dépôt minimum : 10.000 XPF)	**Gratuit**	**Gratuit**
Tenue de compte CSL (forfait annuel)	1 500	1 500
Tenue de compte CSL inactif	**Gratuit**	**Gratuit**
Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte CSL (cotisation annuelle)	2 334	2 334
Carte supplémentaire délivrée sur le même compte CSL (cotisation annuelle)	600	600
Relevé trimestriel de compte sur livret (forfait trimestriel)	1 424	1 424
Relevé mensuel de compte sur livret (forfait mensuel)	1 626	1 626
Livret Z		
Ouverture de compte (dépôt minimum : 10.000 XPF)	**Gratuit**	
Gestion de compte	**Gratuit**	
Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte Livret Z (Cotisation annuelle)	2 334	
- sauf, pendant les quatre premières années si le client a entre 12 et 15 ans	**Gratuit**	
Plan Epargne Logement et Compte Epargne Logement		
Gestion du compte	**Gratuit**	
Transfert vers un autre établissement bancaire		
- Frais de traitement (forfait par plan ou par compte)	17 312	
- Frais de virement selon la destination (se référer à «Virements/Transferts ponctuels»)		
Ouverture d'un compte à terme		
En XPF : Dépôt minimum 500.000 XPF	**Gratuit**	**Gratuit**
En devise : Dépôt minimum USD 20.000, NZD 30.000, AUD 30.000	**Gratuit**	**Gratuit**
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE		
HOTU Epargne : assurance-vie	Tarifs disponibles en agence	
Assurance Décès Invalidité (cotisation annuelle)	Tarifs disponibles en agence	
MANINA Accident de la vie : Garantie des Accidents de la Vie (Cotisation annuelle selon la couverture et le nombre d'assurés)		
- Formule individuelle **(selon le taux d'invalidité)**	12 000 / 16 000	
- Formule famille **(selon le taux d'invalidité)**	23 000 / 30 000	
MANINA Prévoyance : Assurance en cas de décès accidentel (cotisation annuelle selon le capital assuré)	1 000 à 40 000	
MANINA Scolaire (cotisation annuelle) - Tarif applicable au 1er juin 2016		
- Formule 1 : dommages subis et causés	2 700	
- Formule 2 : dommages subis	1 250	
MANINA Voyage	Tarifs disponibles en agence	
MANINA Fare : Assurance multi-risques Habitation (cotisation annuelle)	Tarifs disponibles en agence	
MANINA Pocket : Assurance des moyens de paiement (cotisation annuelle)	2 900	
MANINA Auto : Assurance automobile pour les clients particuliers ou professionnels (personne physique)	Tarifs disponibles en agence	Tarifs disponibles en agence
MANINA Cardif garantie emprunteur	Tarifs disponibles en agence	
MANINA Homme clé		Tarifs disponibles en agence
MANINA Sécuripro (cotisation annuelle)		
- Option 1 : vol de l'ordinateur portable		6 900
- Option 2 : vol de fonds transportés du local professionnel à la banque		9 900
- Option 3 : package «option 1 + option 2»		15 000
Contactez votre conseiller qui établira gratuitement un devis conforme à votre situation personnelle		
DATES DE VALEUR		
DEVISES DE L'EEE (ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN) **DONT XPF (1)**		
Valeur jour		
Retrait/ Versement en espèces au guichet	J	J
Retrait espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB)	J	J
Paiement par carte bancaire privative	J	J
Virement entre comptes à vue SOCREDO	J	J
Virement émis d'un compte SOCREDO	J	J
Virement reçu d'autres banques	J	J
Prélèvement automatique (crédit client émetteur)	J	J
Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)	J	J
DEVISES HORS EEE		
Valeur jour		
Retrait/Versement en espèces au guichet	J	J
Retrait espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB)	J	J
Paiement par carte bancaire privative	J	J
Prélèvement automatique (crédit client émetteur)	J	J
Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)	J	J
Valeur lendemain ouvré de l'opération		
Virement reçu d'autres banques	J+1	J+1
Valeur veille ouvrée de l'opération		
Virement au profit d'un compte externe	J-1	J-1
VALEUR APPLIQUÉE AU CHÈQUE		
Valeur lendemain ouvré du jour de traitement de l'opération		
Remise de chèques sur place	J+1	J+1
Valeur veille ouvrée du jour de traitement de l'opération		
Chèque SOCREDO émis	J-1	J-1
VALEUR DU COMPTE SUR LIVRET		
Les versements réalisés sur votre compte produisent des intérêts à partir du 1er jour de la quinzaine suivant le dépôt. Les retraits sont passés au débit du compte, en date de valeur fin de la quinzaine précédente.		

SERVICE DE MÉDIATION BANCAIRE

La Banque SOCREDO a mis en place le service de médiation bancaire.
Ce service consiste en la désignation d'un médiateur externe à la Banque, dont le rôle est de trouver une solution amiable aux éventuels litiges pouvant exister entre les banques et leurs clients particuliers. A cet effet, la Banque SOCREDO a désigné le « Médiateur de la Fédération Bancaire Française ».
En cas de difficultés concernant le fonctionnement de votre compte à vue ou les services mis à votre disposition :
1) Vous devrez dans un premier temps, contacter votre conseiller. Celui-ci mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre votre problème.
2) Si vous êtes en désaccord avec la solution proposée par votre conseiller de clientèle ou, si celui-ci tarde à vous répondre, vous avez alors la possibilité de saisir le service Gestion des Incidents et Réclamations
- Par courrier à l'adresse suivante : Banque SOCREDO, service Gestion des Incidents et Réclamations, 115 Rue Dumont d'Urville, BP 130, 98713 Papeete, TAHITI) en détaillant votre réclamation,
- Par mail à l'adresse suivante : reclamation@socredo.pf,
- Par télécopie au numéro suivant : (689) 40.41.52.83.

3) En dernier recours, vous avez la possibilité d'écrire au médiateur à l'adresse suivante :
Madame ou Monsieur le Médiateur de la FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE
Course Spéciale 151
75 422 PARIS CEDEX 09
ou directement sur le site Internet : www.lemediateur.fbf.fr

La saisine du médiateur peut également se faire par mail à l'adresse suivante :
mediateur@fbf.fr sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.
Ce dernier exercera sa mission en toute neutralité, loyauté et indépendance et s'engage à vous répondre dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date de réception du dossier complet par le médiateur.

(1) **Les devises concernées par l'application de la Directive sur les Services de Paiement sont les devises de l'E.E.E. (Espace Économique Européen)** c'est-à-dire celles des pays de l'Union européenne auxquelles s'ajoutent les devises du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande.
Les pouvoirs français ont également choisi d'étendre les règles de la Directive des Services de Paiement aux Collectivités d'Outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Mayotte, Saint Pierre-et-Miquelon, Nouvelle Calédonie, Polynésie française ainsi que les îles Wallis et Futuna). **Ces devises sont donc :** l'Euro, le Lev (BGN), le Franc suisse (CHF), la Couronne tchèque (CZK), la Couronne danoise (DKK), le Kroni ou Couronne estonienne (EKK), la Livre sterling (GBP),le Forint hongrois (HUF), le Krona islandais (ISK), le Litas lituanien (LTL), le Lats letton (LVL), la Couronne suédoise (SEK), la Couronne norvégienne (NOK), le Zloty polonais (PLN), le Leu romain (RON) et par extension le Franc pacifique (XPF).

PubCONSEIL

BANQUE SOCREDO